



Conservatoire
Nina Simone

argouges
RENOBLE

LYCEE ANDRE ARGOUGES
61 rue Léon Jouhaux – 38100 GRENOBLE
04 76 44 48 05
<https://argouges.ent.auvergnerhonealpes.fr/>

CONSERVATOIRE NINA SIMONE
6 chemin de Gordes – 38100 GRENOBLE
04 76 46 48 44
www.conservatoire-grenoble.fr

**Sections à Modulation d’Horaires
musique ou danse
2026/2027**

**Lycée André Argouges
Conservatoire Nina Simone**

Musique ou Danse

Les sections musique et danse s’adressent aux élèves musicien-nes et danseur-euses qui souhaitent poursuivre leur scolarité générale et musicale ou chorégraphique.

Le lycée André Argouges s’engage à aménager l’emploi du temps de ses élèves en seconde générale et technologique, en première générale et terminale générale.

Les élèves musicien-es ou danseur-euses sont libéré-es les mardis et jeudis à partir de 16h et pourront être accueilli-es au Conservatoire.

Les élèves non scolarisé-es dans le secteur de recrutement du lycée et qui souhaitent intégrer le double cursus scolaire et artistique doivent demander une dérogation en suivant la procédure mise en place par l’Education nationale.

Pour les possibilités d’internat, contacter le lycée.

Procédure d'inscription

Les candidatures sont dématérialisées : elles s'effectuent via le site internet du conservatoire Nina Simone avant le **mercredi 6 mai 2026**. Vous trouverez le document ci-dessous, qui devra être téléchargé puis déposé lors de l'inscription en ligne.

Fiches d'aptitudes musicales/chorégraphiques

Ces documents ne concernent que les élèves qui suivent une scolarité en musique ou en danse ailleurs qu'au conservatoire de Grenoble (les élèves du Conservatoire sont évalué-es en interne par leurs enseignant-es).

Évaluation

Les candidat-es non-inscrit-es au conservatoire Nina Simone seront évalué-es par les enseignant-es du Conservatoire dans la discipline demandée.

Cette évaluation est nécessaire pour l'admission en section à Modulation d'Horaires. Si l'élève n'est pas admis-e dans le lycée demandé, il ou elle pourra se présenter aux tests d'entrées au mois de septembre si il ou elle souhaite intégrer le Conservatoire en cursus traditionnel.

Décision

A l'issue de ces évaluations, la directrice du conservatoire Nina Simone émet un avis qu'elle transmet au proviseur du lycée. Les affectations restent de la seule compétence de la direction des services départementaux de l'Éducation nationale de l'Isère. La liste d'admission des élèves est communiquée fin juin avec la procédure AFFELNET post-Troisième.

Droits d'inscriptions

Les élèves admis-es en double cursus scolaire et artistique sont soumis-es, comme tous les autres élèves du conservatoire de Grenoble, au paiement des droits d'inscription. Une facture est envoyée au domicile de l'élève par la Trésorerie Municipale au cours du premier trimestre de l'année scolaire.